

FONDATION
DES
MARISTES
DE PUYLATA

la lettre

n°20 - décembre 2025

*Fondation des Maristes de Puyrata
reconnue d'utilité publique, le 25 avril 1997*

« Que chacun de nous se dise : je suis l'instrument de la providence, je suis fondateur. Oui, Messieurs, nous sommes tous fondateurs. » Jean Claude Colin

Le 25 avril 1997, le premier ministre signait le décret d'utilité publique de la Fondation des Maristes de Puylata¹, aboutissement de plusieurs années de démarches effectuées avec un double objectif. Assurer l'œuvre entreprise, montée Saint-Barthélemy. Lui donner plus de sécurité, plus de force, plus de ressources ; l'enraciner à nouveau à un moment où la congrégation des pères maristes ne peut la nourrir en hommes, tout en désirant que son esprit continue à l'inspirer.

Espérer en l'avenir, espérer dans l'équipe de laïcs qui anime l'Externat, non seulement pour poursuivre l'œuvre d'éducation existante mais pour étendre cette œuvre à des domaines éducatifs ou culturels non encore abordés, en France ou à l'étranger, afin que vive de façon nouvelle l'esprit de la Vierge Marie en ces œuvres.

Assumer et entreprendre : la Fondation, nous l'espérons, aidera à réaliser ce double objectif.

Éditoriaux du Père Marc Perrot issus de la revue Lyon-Mariste n°78 décembre 1997

¹ Guillaume Puylata, genre d'Octavio Mey qui fit bâtir au XVII^e siècle le bâtiment principal des maristes de la montée Saint-Barthélemy, a laissé son nom à l'ensemble de la propriété.

Nostra Aetate,

Dans la tradition spirituelle et pédagogique des Pères maristes et chez Sainte-Marie Lyon, il a toujours été réservé une place à l'accueil de la diversité des professeurs et des élèves sur le plan religieux, culturel et social. À ce titre, il est opportun de rappeler que nous avons célébré le sixantième anniversaire d'un événement majeur survenu au sein de l'Église, à savoir la publication de la déclaration conciliaire Nostra Aetate par le pape Paul VI, le 28 octobre 1965, qui a marqué un tournant capital dans la compréhension des rapports entre le christianisme et les autres religions, avec une place importante consacrée aux liens particuliers qui unissent le christianisme et le judaïsme, que l'on pourrait qualifier d'affinité familiale.

Il y a lieu de souligner le caractère exceptionnel de cette déclaration, car c'est la première fois dans l'histoire que des plus hautes autorités religieuses ont accepté de souligner la dignité et la spiritualité d'autres religions, et de reconnaître leurs erreurs.

Pour le judaïsme, ils ont ainsi rejeté la notion de peuple déicide et celle de substitution, théories qui ont alimenté l'antijudaïsme chrétien, tout en dénonçant les persécutions subies par le peuple juif.

Il est important que nous nous fassions le relais des valeurs portées par cette déclaration, en approfondissant le dialogue interreligieux et en luttant contre la montée du fondamentalisme et des intégrismes, les chrétiens étant appelés à jouer un rôle fondamental dans ce combat.

C'est aussi le rôle de la Fondation d'encourager et d'accompagner toutes les initiatives dans ces domaines.

Merci pour votre soutien et votre confiance.

Michel DUREZ

Président du conseil d'administration

SAINTE-MARIE LYON

SAINTE-MARIE LYON



LYON | LA VERPILLIÈRE | MEYZIEU



+ d'informations sur
www.sainte-marie-lyon.fr

Grâce à votre soutien, Sainte-Marie Lyon poursuit ses engagements pour l'innovation et la solidarité.

DES ROBOTS POUR APPRENDRE AUTREMENT

En 2025, le collège de La Solitude a franchi une étape majeure avec son projet robotique. Les élèves ont conçu et programmé leurs robots pour participer au First tech challenge, un concours international. La Fondation des Maristes a soutenu ce beau projet en faveur des élèves de classe de quatrième et de troisième, porté par le professeur Bruno Kiry, également soutenu par les parents très engagés. Ce remarquable projet éducatif allie robotique, échanges avec des entreprises, action de communication et gestion de projet dans le cadre de la création d'un robot expérimental.

Le 18 janvier 2025, notre équipe avait remporté avec brio la première place lors du concours régional du défi robotique FIRST Tech Challenge. Grâce à cette performance, l'équipe robotique du collège s'était qualifiée pour la compétition nationale.

Lors de cette finale le 22 mars dernier, 42 équipes dont 4 étrangères se sont affrontées pour obtenir le premier prix, le prix de l'inspiration : récompense ultime pour l'équipe la plus méritante et unique passeport pour participer à la grande finale mondiale, à Houston. Notre équipe s'est alors hissée à la seconde place du classement français, et s'est qualifiée pour la finale européenne du FIRST Tech Challenge qui se déroula à Eindhoven du 30 juin au 6 juillet 2025. Ces succès illustrent leur créativité, leur esprit d'équipe et leur capacité à relever des défis technologiques ambitieux.



DES BOURSES POUR ACCOMPAGNER LES TALENTS

Le soutien de la Fondation des Maristes de Puytata à MADE iN s'est encore renforcé cette année, avec la création d'un programme de bourses.

Ce dispositif a pour vocation d'accompagner financièrement les lycéens de Sainte-Marie Lyon qui souhaitent poursuivre leurs études post-bac à MADE iN, grâce à une prise en charge partielle ou totale de leurs frais de scolarité.

Il intègre également un accompagnement personnalisé, à travers un système de parrainage visant à soutenir chaque étudiant, notamment dans la recherche de stage.

Pour cette première édition, sept étudiantes ont pu bénéficier de ce programme à la rentrée 2025.

Une initiative fidèle à notre mission éducative : permettre à chacun de réaliser son projet, quelles que soient ses ressources.



UNE ARCHITECTURE AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

À l'initiative du Père Marc Perrot, qui considérait que l'éducation devait avoir lieu dans un bel espace, Georges et Marie Adilon furent les architectes principaux des bâtiments de Sainte-Marie Lyon. Dans notre maison, chaque fenêtre est unique. Elles symbolisent le caractère unique de chaque élève et de son regard sur le monde.

**La Fondation est propriétaire
de l'ensemble du patrimoine immobilier*.**

*Excepté le site de Meyzieu.



LE COLLÈGE SUPÉRIEUR



Le Collège Supérieur, centre de conférences depuis 25 ans, porté par des intervenants de qualité, s'efforce de rendre accessible à tous les ressources de la philosophie en dehors de la salle de classe. Des auteurs classiques aux philosophes contemporains, des questions de tous les jours aux enjeux actuels, la programmation est adaptée au grand public.

Cette association est un lieu de formation gratuit pour les enseignants mais également un lieu de travail et de soutien pour les étudiants en droit et en philosophie, où des cours et un accompagnement aux études leur sont proposés.



+ d'informations sur
www.collegesuperieur.com

3800 AUDITEURS
EN 2025

dont 40% de lycéens et étudiants

120 ÉTUDIANTS
EN DROIT



Le père Perrot souhaitait également créer un centre universitaire afin de permettre un lieu de rencontre, de travail et de réflexion philosophique et spirituel. Après une très longue instruction, la Fondation des Maristes de Puy-lata fut reconnue d'utilité publique, le 25 avril 1997.

Conformément aux objectifs fixés, la Fondation a créé, en son sein, dès 1999, le Collège Supérieur avec le concours de son premier directeur, Jean-Noël Dumont. Afin de lui permettre une plus grande visibilité et de développer, notamment, une activité de formation, le Collège Supérieur a été constitué en association indépendante, le 12 septembre 2001.

En 2025, Le Collège Supérieur a organisé plus de 100 conférences et a eu l'honneur d'accueillir, notamment Etienne Klein, Antoine Garapon, Marion Muller-Colard, Luc Ferry, Michel Hazanavicius, Sophie Galabru... L'année 2026 sera marquée par la 3^e édition du festival « la philo éclaire la ville » les 27, 28 et 29 mars prochain dans les locaux de Sainte-Marie Lyon.

LES PETITS CHANTEURS

Depuis plus de douze siècles, la Maîtrise de Lyon Cathédrale, portée par Les Petits Chanteurs de Lyon, fait vibrer les voix et les pierres de la Cathédrale Saint Jean-Baptiste. Héritière d'une tradition vivante, elle forme des jeunes de tous horizons autour du chant choral, dans un esprit d'exigence, de partage et d'ouverture.

Lieu d'apprentissage et de transmission, elle relie les générations et les cultures par la musique, faisant de l'art vocal un espace d'épanouissement et de lien.



+ d'informations sur www.lespetitschanteursdelyon.fr

FORMATION ET ENSEIGNEMENT

Encadrés par dix-sept professeurs issus des grands conservatoires, les chanteurs bénéficient d'un enseignement exigeant et bienveillant, fondé sur la méthode Willems®, qui développe l'écoute, la musicalité et l'expressivité personnelle.

De l'éveil musical dès un an (cours Parents/Enfants unique en France) jusqu'aux ensembles d'adultes, la Maîtrise accompagne aujourd'hui plus de trois cents chanteurs répartis en sept chœurs aux identités complémentaires.

Les élèves des Petits Chanteurs de Lyon sont scolarisés à Sainte-Marie Lyon, au sein des classes à horaires aménagés musique (CHAM). Cette collaboration étroite permet une véritable alliance entre formation artistique et parcours scolaire, où l'exigence musicale nourrit la réussite éducative et personnelle.

C'est dans cet esprit que la Fondation des Maristes de Puylata soutient la Maîtrise : pour offrir à chaque élève la possibilité de grandir à la fois par le savoir, la rigueur et la beauté du chant.

PRODUCTION

Chaque saison, les chœurs participent à une cinquantaine de projets : concerts, créations, collaborations avec l'ONL, Spirito, le CNSMDL ou divers festivals. Du chant grégorien aux œuvres contemporaines, le répertoire éclectique offre une ouverture rare sur la richesse du patrimoine musical. La redéfinition de l'espace scénique et l'implication du public confèrent à ces concerts un caractère sensible et novateur. Les tournées en France et à l'étranger nourrissent curiosité et ouverture, forgeant l'expérience artistique et humaine de ces jeunes chanteurs.

PROJET HUMAIN

Au-delà de la musique, la Maîtrise défend un projet solidaire et humaniste : interventions dans les hôpitaux, écoles, prisons, concerts caritatifs... Convaincue que la musique est une école de vie, elle veille à rendre son enseignement accessible à tous, malgré un contexte financier exigeant. Grâce au soutien fidèle des mécènes, donateurs et de la Fondation des Maristes de Puylata, elle poursuit sa mission d'excellence artistique et éducative. Ainsi, chaque voix devient porteuse d'un message universel : celui d'une culture vivante et vraie, qui relie, élève et fait grandir.

ÉTABLISSEMENT SAINTE-CHRISTINE à Kinshasa

Après l'inauguration du laboratoire par notre Fondation en 2021 et l'envoi de matériel par Sainte-Marie Lyon (buste anatomique, matériel de chimie...), ce sont des travaux pratiques qui ont complétés les méthodes pédagogiques académiques.

La formation des professeurs de l'établissement Sainte-Christine s'est par la suite poursuivie par l'intervention d'enseignants de Sainte-Marie Lyon.



Depuis 2006, le soutien de la Fondation se poursuit, que ce soit par la construction de salles de classes ou par le financement des sessions de formation des professeurs de Sainte-Christine par des professeurs de Sainte-Marie Lyon (9^e édition).

ÉTABLISSEMENT MARC PERROT à Dakar

L'Établissement Marc Perrot a fêté ses 20 ans en mai 2025 en 3 temps forts :

- Inauguration du site Marc Perrot à Toubab Dialaw avec réception du bâtiment du collège avec l'ouverture des classes de 6^e et 5^e
- la célébration religieuse Islamo-Chrétienne avec l'Abbé Alphonse NDOUR (curé de l'île de Gorée) et Abdourahmane SECK (Imam mosquée des Maristes)
- la fête récréative aux Petits Perrot sous la présidence effective de Monsieur Dinkar ASTHANA, ambassadeur de l'Inde au Sénégal.

Votre soutien est précieux pour continuer à écrire cette belle histoire et offrir à d'autres jeunes la chance de s'épanouir au sein de notre communauté éducative.

La Fondation est propriétaire des locaux depuis la création de l'établissement . Le soutien de la Fondation se poursuit depuis lors.



EN PROJET :
la construction d'un bâtiment
pour le lycée

LYCÉE JEHANNE DE FRANCE



Le lycée Jehanne de France poursuit son développement en formant près de 400 élèves aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

Notre Fondation administrateur de droit en sa qualité de propriétaire, participe au développement de l'établissement. Jehanne de France est aujourd'hui intégrée au Groupe scolaire de la Favorite.

+ d'informations sur www.jehannedefrance.fr



La Fondation des Maristes de Puy-lata, a notamment pour objet d'apporter une aide à tout organisme poursuivant un but éducatif fidèle aux méthodes éducatives et religieuses développées par la congrégation des Pères Maristes.

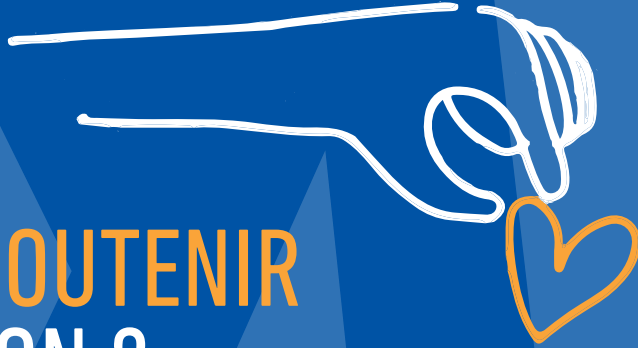
Dans ce cadre, dès 1997, son Conseil d'administration a décidé d'apporter son aide à l'établissement Jehanne de France, ayant pour projet d'édifier de nouveaux locaux lui permettant de développer son activité sur un terrain sis à Lyon 9^e au 4-6-8 Rue de la Fraternelle. Pour se faire, la Fondation se portera acquéreur dudit terrain et consentira à Jehanne de France un bail à construction.

LE TEMPS DES VACANCES

La Fondation est propriétaire des terrains et bâtiments de la colonie de vacances située à Le Monestier depuis 2007.

+ d'informations sur www.letempsdesvacances.org

COMMENT SOUTENIR LA FONDATION ?



COMMENT SOUTENIR LA FONDATION ?

En soutenant notre action, vous vous engagez aux côtés d'une Fondation mobilisée depuis près de 27 ans pour l'éducation.

Reconnue d'utilité publique par un décret du 25 avril 1997, la Fondation des Maristes de Puylata est un organisme sans but lucratif. Pour lui permettre de financer ses projets, la Fondation est habilitée à recevoir les dons consentis par des particuliers et des entreprises. La Fondation peut également être désignée comme bénéficiaire d'un don déductible de l'IFI, d'un legs ou d'une assurance vie.

Vous pouvez faire un don par chèque à l'ordre de la Fondation des Maristes de Puylata ou directement sur notre site : www.fondation-maristes-puylata.com

JE FAIS UN DON PONCTUEL, AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Soit pour 200€ de don, un coût de 68€ après réduction fiscale (à hauteur de 20% du revenu net imposable).

JE FAIS UN DON PONCTUEL, AU TITRE DE L'IMPÔT DE L'IFI

Soit pour 1200€ de don, un coût de 300€ après réduction fiscale (à hauteur de 50 000€ par an).

L'impôt sur la fortune immobilière

Le seuil d'imposition de l'IFI est situé à 1,3 M€ mais le calcul du montant de l'impôt pour les personnes redevables débute à 800 000 €. Le donateur peut prétendre à une réduction de son impôt sur la fortune immobilière égale à 75% du montant du don effectué à la Fondation des Maristes de Puylata dans la limite maximale de 50 000 €. Dates limites de l'IFI : quel que soit le montant de votre patrimoine imposable, la déclaration de l'IFI en ligne est à réaliser en même temps et dans les mêmes délais que votre déclaration d'impôt sur le revenu, via le formulaire 2042-IFI.

TESTAMENT ET DONATION

Le legs vous permet de transmettre par testament tout ou partie de vos biens aux personnes de votre choix et/ou à la Fondation des Maristes de Puylata après votre décès ou celui de votre conjoint survivant. Vous disposez ainsi de vos biens jusqu'à la fin de votre vie.

Sont concernés :

- les biens immobiliers : appartements, maisons, terrains, fermes, locaux commerciaux, libres ou occupés...
- les biens mobiliers : meubles, objets d'art, bijoux, sommes d'argent, avoirs bancaires, portefeuilles d'actions ou obligations, droits sociaux ou droits d'auteurs...

Vous pouvez transmettre de votre vivant par donation ou choisir de léguer tout ou partie de vos biens par testament. Ce don de fidélité maintiendra votre lien d'attachement à nos principes éducatifs dans le respect de l'esprit des Pères Maristes. Pour l'élaboration de votre testament, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre notaire.

ENTREPRISE : CHOISIR LA FORME D'ENGAGEMENT QUI VOUS CONVIENT

Votre entreprise dispose d'un éventail d'actions pour agir avec nous. Optez pour un engagement qui traduit les enjeux et valeurs propres à votre entreprise.

Mécénat financier

Soutenez par votre don un projet déterminé et mesurez l'impact de votre action.

60% Le pourcentage de réduction d'impôt sur les sociétés auquel les entreprises mécènes ont droit, sur le montant de leur soutien, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes (loi du 1^{er} août 2003, dite loi Aillagon, article 238 bis du Code général des impôts).

Mécénat en nature

Offrez du matériel, des produits, des services, prêtez des locaux...

Mécénat de compétences

Mettez à disposition, sur le temps de travail, des salariés volontaires pour réaliser une mission au service de la cause : juridique, missions de conseils ou appui métiers.

Challenge collectif

Invitez vos collaborateurs à cumuler chaque jour le nombre de pas effectués sur le chemin du travail, au bureau, sur une période donnée... et convertissez-les en don.



**VOUS AVEZ UNE QUESTION
CONCERNANT VOTRE DON,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER.**

Votre interlocuteur dédié :

Mme Muriel Lajous, déléguée générale
fondation@fondation-maristes-puyлата.com
Téléphone : 04.27.46.05.13





BULLETIN DE DON

Reconnue d'utilité publique par un décret du 25 avril 1997, la Fondation des Maristes de Puyлата est un organisme sans but lucratif. Pour lui permettre de financer ses projets, la Fondation est habilitée à recevoir les dons consentis par des particuliers et des entreprises. La Fondation peut également être désignée comme bénéficiaire d'un don déductible de l'IFI, d'un legs ou d'une assurance vie.

Vous pouvez faire un don par chèque à l'ordre de la Fondation des Maristes de Puyлата ou directement sur notre site : www.fondation-maristes-puyлата.com

Je fais un don de

_____ €

- Au titre de l'impôt sur le revenu
- Au titre de l'impôt sur les sociétés
- Au titre de l'impôt sur la fortune immobilière
- Par testament et donation

DESTINATION DE MON DON

- Don libre
- Sainte-Marie Lyon
- Collège Supérieur
- Petits Chanteurs de Lyon
- Marc-Perrot Dakar
- Sainte-Christine Kinshasa

COORDONNÉES

(nécessaires pour établir votre reçu fiscal)

Nom :

Prénom :

Adresse :


Code Postal :

Ville :

Courriel :

@

 **IR** **66%** de déduction sur votre Impôt sur le Revenu. Dans la limite de 20% de mon revenu imposable.

 **IS** **60%** de déduction sur votre Impôt sur les Sociétés. Dans la limite de 10 000 € ou 0.5% du chiffre d'affaires annuel hors taxe de mon entreprise.

 **IFI** **75%** de déduction sur votre Impôt sur la Fortune Immobilière. Dans la limite de 50 000€.

Vous êtes libre de transmettre par testament et donation. Le legs vous permet de transmettre par testament tout ou partie de vos biens aux personnes de votre choix et/ou à la Fondation des Maristes de Puyлата après votre décès ou celui de votre conjoint survivant. Vous disposez ainsi de vos biens jusqu'à la fin de votre vie.



Fondation des Maristes de Puyrata

4, montée Saint-Barthélemy - 69005 Lyon

Déléguée générale : Mme Muriel LAJOURS

Courriel : fondation@fondation-maristes-puyrata.com

Téléphone : 04 27 46 05 13

www.fondation-maristes-puyrata.com